

Image not found or type unknown



Convoquer au tribunal pour consommation cannabis

Par **simone38**, le **25/03/2008** à **15:26**

Bonjour,
Mon fils 18 ans a été appréhendé à la sortie du lycée l'année dernière en train de fumer un joint et il en possédait un gramme sur lui.
Cela s'est passé en septembre et on est convoqué demain après-midi au tribunal.
Que va t il se passer? Mon fils va avoir une amende? de combien environ?
Cela va être indiqué sur le casier judiciaire ou pas?
Il était mineur au moment des faits, est-ce important?
Si c'est une somme importante que l'on aura à payer, aura t on la possibilité de payer en plusieurs fois?
Merci beaucoup pour votre réponse.
Une maman inquiète